

Notes additionnelles à la notice de Ch. Fierville sur le Manuscrit 115 de Saint-Omer

In: Revue belge de philologie et d'histoire. Tome 22 fasc. 1-2, 1943. pp. 5-33.

Citer ce document / Cite this document :

Boutémy André. Notes additionnelles à la notice de Ch. Fierville sur le Manuscrit 115 de Saint-Omer. In: Revue belge de philologie et d'histoire. Tome 22 fasc. 1-2, 1943. pp. 5-33.

doi : 10.3406/rbph.1943.1660

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rbph_0035-0818_1943_num_22_1_1660

NOTES ADDITIONNELLES

A LA

NOTICE DE CH. FIERVILLE

SUR LE MANUSCRIT 115 DE SAINT OMER

Poursuivant sur les recueils poétiques et en particulier sur ceux du Nord de la France et de l'Ouest de la Belgique l'enquête dont on a pu lire ici-même certains résultats (1), j'ai voulu examiner directement le manuscrit 115 de Saint-Omer auquel la perspicacité de Charles Fierville a assuré depuis plus de cinquante ans une renommée justement méritée. Mon but était surtout de me faire une opinion personnelle sur la date du recueil, diversement appréciée par les érudits qui en ont parlé, d'examiner la composition d'un ensemble de soixante-trois pièces (fol. 80r^o-83r^o) dont Fierville a volontairement omis de donner le détail et enfin, de lire certains textes encore inédits dont il n'avait imprimé que de brefs extraits ou seulement les premiers et les derniers vers.

Il en est généralement ainsi lorsqu'on étudie des manuscrits : on ne tarde pas à se laisser entraîner loin de son propos initial par les surprises que réservent à l'examen direct les volumes que l'on croyait connaître le mieux par la lecture des notices qui leur sont consacrées. Le manuscrit de Saint-Omer qui nous intéresse et la description de Fierville n'échappent pas à cette

(1) *Analyse d'une anthologie poétique de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai* (t. XVII, 1938, pp. 727-46), *Une copie retrouvée de la « Lamentatio de morte Caroli comitis Flandriae »* (t. XVIII, 1939, pp. 91-96) et *A propos d'anthologies poétiques au XII^e siècle* (t. XIX, 1940, pp. 229-33). Voir aussi ; *Deux pièces inédites du manuscrit 749 de Douai* (LATOMUS,

règle. Si détaillée qu'elle soit, en effet, cette notice ⁽¹⁾, comme l'avait observé Dom Wilmart, n'est pas sans offrir quelques lacunes et j'y ai été d'autant plus sensible que certaines englobent de petites pièces que j'avais rencontrées déjà dans d'autres recueils de la région : ceux du *Duacensis* 749, du Ms. *Additional* 35.112 du British Museum et du Ms. II, 1019 de Bruxelles. J'ai donc pensé qu'il serait opportun, après avoir mis les médio-latinistes en garde contre les insuffisances de la notice imprimée, de leur éviter cependant le recours, souvent difficile et très lent, au manuscrit même en les faisant bénéficier de mes propres observations. C'est pourquoi j'ai réuni ici les remarques faites en comparant le manuscrit 115 de Saint-Omer et le travail de Fierville. Pour ne pas créer de confusion dans l'esprit du lecteur, j'ai conçu ces notes strictement en fonction de la notice à laquelle on recourt toujours en reprenant la même numérotation pour désigner les pièces sur lesquelles j'apporterai un complément d'information et en désignant par le numéro de la pièce qui les précède immédiatement, accompagné des mentions *bis*, *ter*, etc. les poèmes omis par mon prédécesseur.

Pour la date du recueil, que Fierville fixait au XIII^e siècle « peut-être à l'époque de la prélature de Robert de Béthune (1257-1266) » et Dom Wilmart au XII^e ⁽²⁾, je me rangerai à côté du savant Bénédictin, auquel d'ailleurs, la notice de Fierville semble déjà donner raison dans une certaine mesure. Ne nous dit-il pas, en effet, que les lettres initiales sont en rouge, bleu ou vert ? On observe que ces trois couleurs sont également représentées dans tout le recueil, où elles se succèdent de paragraphe en paragraphe dans un ordre souvent régulier : vert,

t. II, 1938, pp. 123-30) et *Notice sur le manuscrit 749 de Douai* (LATOMUS, t. III, 1939, pp. 183-206 et 264-298).

(1) *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque de Saint-Omer*, nos 115 et 710, dans *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques*, t. XXXI, 1^{re} partie (Paris, 1884), pp. 49-145.

(2) *Le florilège de Saint-Gatien*, dans REVUE BÉNÉDICTINE, t. XLVIII, 1936, p. 151, n. 1.

bleu, rouge. Or la couleur verte, d'un emploi très fréquent au XII^e siècle, a disparu rapidement des manuscrits au siècle suivant, pour des raisons que les historiens nous diront sans doute un jour. Le XIII^e siècle est celui des lettrines bleues et rouges, comme le XI^e est celui des lettrines rouges et noires en majorité. Le XII^e occupe donc une place à part avec son emploi des trois couleurs dont il a tiré souvent des effets artistiques d'une beauté saisissante. Ce qui a dû induire en erreur l'auteur de la notice et lui a fait condamner comme indication fautive, ce qu'on lisait dès le XVIII^e siècle dans le catalogue des MSS. de Clairmarais : « Caractères nets du XII^e siècle... », c'est l'aspect de l'écriture déjà très évoluée — fait fréquent dans le Nord de la France — mais où subsistent des archaïsmes non négligeables, comme le *e* cédillé. La couleur verte et la technique décorative des lettres ornées — notamment fol. 91^v°, 1^{re} col. (U bleu), fol. 97^v°, 2 (A vert), fol. 107^r°, 1 (A rouge) — ne permettraient guère de dépasser l'an 1200.

Complétons à présent l'analyse du contenu.

II. Voici l'épithaphe du roi Louis en entier :

Parce mihi, Domine, qui finis es sine fine,
 Quem sine principio principiumque scio,
 Iam transcendo finem quia iam scio credita pridem,
 More scio patriae credita more uiae.
 Hoc mihi scire dedit quem uita scit et uia credit,
 Quem uia credit cum uita scit esse Deum.

Les trois premiers vers ont été reproduits en dessous par un copiste du XV^e siècle, ce qui réduit de 9 à 6 vers la longueur réelle de la pièce.

V. Les neuf pièces qui composent ce numéro sont huit quatrains, puis un morceau long de 28 vers, soit 60 vers en tout.

Je reproduis les vers initiaux :

- a) Splendida stella maris, pia dia Maria uocaris (4 v.)
- b) Terra decoraris, proprio de fonte rigaris (4 v.)
- c) Congrua personis, en uirga uirens Aaronis (4 v.)
- d) Digna Dei donis, tronus altitroni Salomonis (4 v.)
- e) Regia uirga Daudid, te forte flos decorauit (4 v.)
- f) Candida carne leui quam si nubes nescia neuu (4 v.)

- g) Haec est porta Dei qua lux est orta diei (4 v.).
 h) Gemma decora spei, uis obuia perniciiei (4 v.).
 i) O quam formosa, quam fragrans, quam pretiosa (28 v.).

XI. Fierville a donné comme un titre unique deux aide-mémoire pour le *rubricator* qui sont précédés par des signes différents. La rubrique *Lanfrancus* figure, non au bas de la page, mais en regard du vers 13. Il fallait observer d'ailleurs que le vers 13 est pourvu d'une initiale de couleur et que les vers, qui étaient jusque là des hexamètres ordinaires, sont léonins dans la suite. Il s'agit donc bien de deux pièces différentes. La première, reproduite dans la *Patrologie latine*, présente dans cette version deux vers de plus que dans notre manuscrit (1). Voici le texte de la seconde partie :

Ad se nos Dominus cupiens remeare benignus
 Hortatur nostras sibi nos exprimere noxas,
 Ne si celamus poenas sine fine luamus.
 Ergo narremus peccati quicquid habemus,
 5 Ex cordis lapsu proprio sermone uel actu
 Non scelerum cumulus queat absterrere, nec ullus
 Magnus uel paruus mentis carnisue reatus
 Tollere spem possit : clemens est, cuncta resoluit
 Vincula culparum, nec post memoratur earum.

XIV. Le manuscrit de Saint-Omer donne, lui aussi, la leçon *uenter* dans le vers initial de la pièce d. et non *uentus* (cf. page 58 de la Notice, n. 1).

XV. L'analyse est inexacte : il y a non pas trois, mais cinq parties dans ce numéro, séparées l'une de l'autre par le signe *I*. On y retrouve notamment le *Dat praesaga boni...* qui figure, ainsi que *Roma manus rodit...* et *Fili! Quid, mater...?* dans le Ms. II, 1019 de Bruxelles, qui provient de Tournai.

Voici le texte complet des 26 vers :

a) Recueil de conseils moraux :

Respice labentem mundum, fugito fugientem.
 Desine festinus ; mundum transi peregrinus ;

(1) Parmi les œuvres de Falbert, t. CXXLI, col. 349-50,

Mundi calcator uacuus transito (1) uiator,
 Ad patriam sospes ueniet qui transit ut hospes.
 Vt uelox amnis cum nostris labitur annis.
 Currimus absque mora, cito transit nec redit hora.
 Ad mortem cursus breuis est, non inde recursus.
 Nullus in hoc fructus sequitur sua gaudia luctus.
 Mundus transibit, sua gloria cassa peribit.
 Infima temnamus (2), ardentem summa petamus (3).
 Si metuis (4) poenas, si sedes gliscis amoenas,
 Praeuaricatorum (5) laqueos fugito uitiorum.
 Perfice iussa Dei si premia uis requiei.

b) 1. Fili! — Quid, mater? — Deus es? — Sum. — Cur ita pendes?

Ne genus humanum tendat ad interitum.

Ce dialogue entre la Vierge et son fils apparaît aussi dans d'autres manuscrits de la même région, notamment le Ms. II,1019 de Bruxelles (< S.-Martin de Tournai) et dans le Ms. 239 de Valenciennes, issu de Saint-Amand, où il est pourvu de deux vers supplémentaires, dont la forme métrique dénonce l'origine différente :

Iure fleo, quia te uideo poenam patientem.

Non doleas cum me uideas mundum redimentem (6).

Le manuscrit de Saint-Omer nous offre en échange deux autres hexamètres rimés, mais où c'est l'auteur lui-même qui s'exprime :

In cruce non reus est Dominus Deus, heu, probra passus,
 Qui bona contulit, aspera praetulit ut male fassus.

(1) Et non *transi*, comme l'avait imprimé Fierville.

(2) *Tempnamus* MS.

(3) *petamus* MS.

(4) *metuis* MS.

(5) Faut-il lire ainsi, contre la métrique cependant : *praeuāricatorum*?
 Le ms. donne *praecaratorum*.

(6) La même pièce figure aussi dans le Ms. 49 de Douai (XIII^e s., Marchiennes), le vers *Jure fleo...* s'y termine par : *uideo, fili, morientem* et deux autres vers s'y ajoutent encore :

In cruce sum per te, ne pecces, desine, per me
 Desine, do veniam; dic culpam, corrige uitam.

3. Deux vers que nous rencontrerons encore plus loin, n° XXV C. (Cf. Notice, p. 87).

Dat praesaga boni...

4. Aequare congelido (?) Zephirus fert xenia kymbis.
Kymba ferebat Ophir, liquidis conuexa gazedis (?),
Exurgens kaurum duc [?] Zephyro flatibus equor
Gaza frequens Lybicos duxit Karthago (1) triumphos.

In his singulis quattuor versibus praetitulatis totum est A.B.C.

c) Roma manus rodit, quas rodere non ualet, odit ;

Dantes exaudit, non dantibus ostia (2) claudit.

Ces vers se lisent aussi dans le MS. II, 1019 de Bruxelles fol. 126^r°, 2^e col.

XX. Cette pièce sera reproduite dans les appendices de l'ouvrage que je prépare sur la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Amand des origines au XII^e siècle, d'après ce manuscrit et le manuscrit 125 de Valenciennes.

XXII. Sous ce numéro nous ne trouvons pas seulement un poème, mais cinq morceaux différents nettement distingués par une ligne laissée blanche et une grande initiale à la ligne suivante, ou par ce dernier moyen seulement, comme il arrive pour le dernier morceau.

a) Le poème signalé en l'honneur de l'évêque Pierre II de Poitiers n'existe ici que sous une forme abrégée de celle qu'a connue Beaugendre.

Inc. : Si cunctas urbes numeremus ab Alpibus infra

Des. : Hic desiderio proximus obsequio (20 vers).

Viennent ensuite :

b) Sicut (*MS* : sic) praerutilat uiolis rosa, Lucifer astris,
Omni tincturae purpura, gemma uitro,
Sic Baiocensis lux et decus esse uidetur
Pontificum qui sunt in regione sua.

5 Hunc persona uirum designat, uultus honestum,
Prudentemque status, simplicitasque pium.

(1) Kartago *cod.*

(2) hostia *cod.*

Res fortuna dedit, mores natura benignos,
 Imperium probitas, nomina magna genus.
 Quam largus, quis philosophus, quantumque disertus
 10 Sit, sumptus eius, carmina, sermo docent.
 Ecclesias, mores, fastidia (*MS* : fastigia) cuncta, serenat,
 Consecrat, expellit pace, pudore, ioco.
 Non habet hic hostem, qui non facit unde sit hostis
 Sed cunctos et (*omis MS*) amat et fouet, inde fauor.

L'intérêt de ce morceau a peut-être échappé à Fierville parce que le mot *Baiocensis*, au second distique, ne comportait pas de majuscule et était encore affligé d'une métathèse due à une distraction de scribe : « *boiacensis* ». On le retrouve dans un autre manuscrit issu du Nord-Est de la France — de l'abbaye d'Hautmont, près de Maubeuge — : le codex *theolog.* octavo 94 de Berlin (au fol. 120^v), dont Wattenbach a publié dès longtemps une excellente analyse ⁽¹⁾. Dans ce manuscrit, la pièce est enrichie de six vers par rapport au texte reproduit ci-dessus. On y lit en effet, après le v. 12 les deux distiques que voici :

Hic quandoque iocos iuuenis, semperque pudorem
 Praesul amat, sic est cum grauitate leuis.
 Grata simul leuitasque ioci grauitasque pudoris :
 Haec est aetatis, pectoris illa sacri.

et après le v. 14 ces derniers vers :

Qualem describo, vicinus, fama, remotus
 Non alium cernit, nunciat, audit eum.

Je note en outre quelques variantes par rapport au MS. de Saint-Omer : v. 1. *Sicut*, qui est préférable à *Sic* ; v. 3. *Bainocensis* ; v. 11. *Ecclesiam* ; v. 14 *cunctos et amat*, ce qui complète le vers. Cependant au v. 11 les deux sources donnent la leçon *fastigia*, dont j'ai repris la correction par Wattenbach : *fastidia*, que semble imposer *ioco* (v. 12).

Que penser à présent des trois distiques supplémentaires du

(1) *Beschreibung einer Handschrift mittelalterlicher Gedichte* (*Berl. cod. theolog. oct. 94*), dans *SITZUNGSBERICHTE DER KÖNIGL. PREUSS. AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN ZU BERLIN*, 1895, I, pp. 123-157.

manuscrit de Berlin ? Le dernier me paraît un affaiblissement de la conclusion *inde favor* livrée par le texte de Saint-Omer et, à moins d'envisager un déplacement de ce distique devant les vers 13 et 14, je serais disposé à le considérer comme une addition. Plus délicate est la question qui se pose à propos des vers « Hic... illa sacri ». Ils semblent bien être, eux-aussi, des développements sur les thèmes : *mores serenat pudore* et *fastidia expellit joco*, et inspirent à ce titre quelque méfiance. Cependant l'évocation de l'âge de l'évêque (*juuenis ... aetatis*) semble un trait original et, d'autre part, le thème *Ecclesias consecrat pace* n'est-il pas évoqué dans *Non habet hic hostem*, etc. dans la dernière partie d'une amplification en six vers de ce qui n'était qu'esquissé en un distique. C'est fort possible aussi et dans ce cas le distique : *Qualem describo... audit eum* ne peut être déplacé et garde la valeur d'une conclusion. Si celle-ci nous paraît assez piteuse, n'en accusons plus que la maladresse de l'auteur. Ainsi, aucune solution ne s'impose encore ; il faut donc mettre tous nos espoirs dans la mise à jour d'autres témoins susceptibles de fournir les moyens de trancher.

Quoi qu'il en soit, ces distiques en l'honneur d'un évêque de Bayeux présentent pour l'histoire littéraire un réel intérêt. Ils ont reçu dans le manuscrit d'Hautmont, le titre : *Epitaphium Baiocensis episcopi* dont Wattenbach a observé avec raison le désaccord avec le texte qui nous présente un prélat bien vivant. Comme ces vers y font nettement figure d'une addition à un recueil poétique plus ancien ⁽¹⁾ et sont insérés dans une longue série d'épithames avec des épithames véritables, il est probable que le compilateur du recueil d'Hautmont n'est pas l'inventeur du titre — la lecture attentive de la pièce ne lui en eût pas inspiré un pareil — mais l'a trouvé déjà dans un modèle et c'est ce titre qui a amené les vers sur l'évêque de Bayeux à la place où nous les lisons.

Le personnage qui fournit le sujet de nos vers est donc un

(1) Cf. *Quelques observations sur le recueil des poésies attribuées autrefois à Philippe de Harvengt...* dans la REVUE BÉNÉDICTINE, t. LIII (1941), pp. 112-118.

évêque de Bayeux en exercice ; chose fort regrettable, l'auteur nous en a celé le nom. Mais quelques traits de sa personnalité sont rappelés dans la pièce : sa stature est celle d'un héros, son visage est noble, il gouverne sagement et sa piété est sincère ; il est riche, de caractère bienveillant, son honnêteté — ou sa prouesse, au sens chevaleresque du mot ? — lui a valu le pouvoir et sa naissance un grand nom. Ces derniers détails nous font songer à Eudes ou Odon de Conteville, demi-frère de Guillaume-le-Conquérant, qui avait obtenu la vice-royauté de l'Angleterre, après la conquête, et qui mourut au cours de la première Croisade, en 1097. Cependant on ne peut se contenter d'une identification aussi hâtive, car l'évêché de Bayeux eut encore pour titulaires au cours du XII^e siècle plusieurs personnages portant des noms fameux : citons Turolde d'Envermeuil, qui se retira au Bec en 1107, Philippe d'Harcourt qui avait été chancelier d'Angleterre avant de devenir évêque de Bayeux (1142-1163), et surtout Richard III, fils de Robert, comte de Gloucester, bâtard d'Henri I^{er}, qui dut sa désignation à son grand-père (1133-1142). J'inclinerais à choisir entre Odon et Richard III. Wattenbach croit que ce peut être Richard II (* 1133) — d'ailleurs mécène et patron d'Adélarde de Bath —, mais il ne donne point ses raisons. Comme l'allusion à la jeunesse du prélat figure dans des vers contestables, elle ne nous est actuellement d'aucun secours. Si l'authenticité de ces vers était confirmée, elle ne nous permettrait cependant pas de départager les deux créatures que furent Odon et Richard III.

Les mérites que le poète reconnaît ici à l'évêque de Bayeux sont ceux que l'on attribue d'habitude aux prélats, mais celui-ci paraît avoir joui aussi de dons littéraires puisqu'il ne se bornait pas à prononcer des sermons : il composait même des poèmes. Odon a-t-il écrit des poèmes ? Un de ses successeurs, Richard en particulier, remplissait-il cette condition ? Malheureusement nous n'en savons rien ⁽¹⁾.

(1) Rappelons en passant, que Philippe d'Harcourt légua une bibliothèque considérable à l'abbaye du Bec (cf. *Catalogue général des mss. des bibl. publiques de France, Départements*, t. II (1888), pp. 394-398).

Le vers 13 semble nous apporter un élément nouveau, pour l'identification du destinataire, toutefois il ne faudrait pas presser trop le sens de ce vers, car la pièce semble l'œuvre d'un auteur éloigné. Un Normand aurait-il écrit « Ainsi l'évêque de Bayeux semble la lumière et l'ornement des prélats qui sont dans sa région »? Cela sent l'étranger à l'oreille duquel la réputation de l'évêque est parvenue, et ce qu'il a le mieux retenu, c'est ce qu'il garde pour la fin : « *Sed cunctos amat et fouet, inde fauor!* » L'évêque était généreux, on nous l'a déjà dit (v. 9-10), mais la tournure du dernier vers est de celles qu'emploient les poètes courtisans qui tendent la main : pour donner plus de poids à leur requête, ils ont soin de vanter les largesses de celui dont ils quémangent un secours en disant qu'elles s'étendent à tous ; et l'on perçoit une petite intention de chantage dans le « *inde fauor!* » de la fin : que les largesses cessent, finira aussi la brillante renommée. Par la générosité, le prélat décrit ici s'apparente à Odon de Conteville, dont on sait les libéralités, et notamment celles dont bénéficia le poète Serlon. Mais ne fut-il pas imité par ses successeurs? Quoi qu'il en soit, on ne peut que déplorer de ne pouvoir identifier l'auteur de cet intéressant morceau.

c) Reddidit aspectus (affectus : *P.L.* 203, 1393) patrem, doc-
 [trina, magistrum,
 Regula canonicum, pontificemque gradus,
 Famosum probitas, humilem natura, uerendum
 Vita seuera (serena : *P.L.*, *loc. cit.*), senem longa, pu-
 [dica, sacrum.

5 Huius opem laesus, plebs dogmata, frena tyrannus
 Sensit, egenus opes, pro grege uota Deus.
 Praesule defuncto sua tollere mos erat olim
 Principis, hunc morem principis emit Iuo.

Il s'agit ici d'un prélat d'un grand âge dont les qualités nous sont longuement énumérées : ce prélat se nommait Ives. Une identification s'offre et s'impose à l'esprit : le prélat visé est Ives de Chartres, dont la carrière fut aussi importante au point de vue scientifique (*Reddidit... doctrina magistrum*, v. 1) et politique (*frena tyrannus sensit*, v. 5-6), qu'au point de vue religieux. Tous les traits rapportés ici concordent avec

ce que nous savons de lui. L'épithaphe a d'ailleurs été conservée d'autre part en le désignant par son nom : cf. MS. Berol. theol. oct. 94, fol. 118^v et les poésies attribuées à Philippe de Harvengt, n° 8 (*P.L.*, t. 203, col. 1393) où les vers 5-6 sont heureusement déplacés après 7-8, et où se lisent les variantes *affectus* (pour *aspectus*) et *serena* (pour *seuera*).

- d) Exutus rebus, tentus ui, pulsus ab urbe
 Praesul pauperiem, uincla fugamque tulit.
 Nunc cum diues, liber, stabilis, sua premia, Christum,
 Astra capit, sequitur, possidet iste pater.

Ces deux distiques constituent comme une suite à la pièce *c*, car le prélat en cause a connu les mêmes vicissitudes qu'Ives de Chartres.

- e) O vates equitesque pii deflete sepultum,
 Vos uates uatem, uos equites equitem,
 Qui uersu uel Apollo fuit, uel Apollinis haeres,
 Qui bello uel Mars, uel uice Martis erat.
 Mars et Apollo dole, bello uersuque peritus
 Fit neutro uester, uester utroque prius.
 Vestris et uestrae dedit ille suum suamque
 Carminibus studium, militiaeque manum.

Cette fois nous sommes en présence de l'épithaphe d'un seigneur valeureux à la guerre et adonné, avec succès, à la poésie. De qui est-il question ?

En omettant ces quatre pièces d'intérêt à la fois historique et littéraire, Fierville avait été bien mal avisé !

XXV. Ici, l'auteur de la notice semble avoir été victime de notes manquant de clarté, car l'ensemble groupé sous le n° XXV comprend 6, 10 et 6 vers ; mais on se demande pourquoi il cite comme début de la seconde partie cette épigramme *b*) qui n'en est que la fin. Voici les vers qu'on lit entre *Virginitas flos est..* et *Dat praesaga boni....* Ce sont cinq épigrammes :

- 1) Non est personae sed prosperitatis amicus
 Quem fortuna tenet dulcis, acerba fugat.

(1) Cf. *Analyse d'une anthologie poétique de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai*, ici-même, t. XVII, (1938), p. 738.

- 2) Nec uolo nec uolui ditari turpiter unquam
Pauperiem malo, dum sit honesta, pati.
- 3) Indicat hic uenter quia tibi non es auarus,
At mihi sic nunquam prodigus esse uolo.
- 4) Poscis multa foris, pauco contentus apud te,
Largus in alterius, parcus in aede tua.
- 5) Est tibi uenandi... etc...

La série de 22 vers groupés ici se retrouve dans un ordre rigoureusement identique, dans le MS. II, 1019 de Bruxelles (fol. 126^r°, 2 - 126^v°, 1) (1).

XXVI. Il est à signaler que la copie du *Mahomet* d'Embrichon de Mayence qui figure dans le MS. de Saint-Omer contient, dans la dédicace (fol. 34^r°), quatre vers de plus que l'édition de Beaugendre. Je les reproduis ci-dessous :

Ne transcribantur aut a multis uideantur :
Nostra timent uitia publica iudicia.
Haec sed omittamus et ad inceptum redeamus,
Quod rego iudicio perlege propitio.

Peut-être la collation de l'ensemble du texte apporterait-elle d'intéressantes surprises ?

XXVII. Cette curieuse pièce n'est en réalité qu'un fragment (la fin) d'un poème composé vers le milieu du XI^e siècle par un auteur nommé Arnulf et intitulé : *Delicie Cleri*. Nous en avons ici les vers 696 à 835. Cf. J. HUEMER, *Zur Geschichte der Mittellateinischen Dichtung. Arnulfi Delicie Cleri*, dans ROMANISCHE FORSCHUNGEN, t. II (1886), pp. 211-46, mais particulièrement pp. 214 et 240 à 244.

XXVIII. Fierville a omis de parler des définitions des figures. Elles ont été d'abord abrégées, puis totalement supprimées par le copiste.

XXIX. A mes observations sur l'état du *Liber lapidum* dans le MS. de Saint-Omer, je joindrai celles que j'ai pu faire sur une

(1) Notons que le 6^e quaternion du MS. de Saint-Omer ne comprend plus aujourd'hui que 3 feuillets (41, 42 et 43) qui se prolongent en onglets après le cahier 7 (fol. 44-51).

copie du même ouvrage dans un manuscrit de Saint-Amand conservé aujourd'hui à Valenciennes sous la cote 152.

Le poème de Marbode commence, dans le manuscrit de Saint-Omer, à la 2^e col. du verso du feuillet 43, il se termine déjà sur la 2^e colonne du recto du feuillet suivant, ce qui représente une copie fort incomplète. D'abord, il s'est produit des omissions dans le texte du prologue. : *Euax, rex Arabum...* La dernière ligne de la 2^e colonne du fol. 43^{vo} contient l'avant-dernier vers du prologue. Au feuillet suivant, nous trouvons les six derniers vers du *De Sardonyce* (ch. VIII), le *De Dionisia* ⁽¹⁾ (Chap. LVIII), le *De criselectro* (chap. LIX), le *De crisopation* (chap. LX). Le Chap. LXI, *De anulo*, manque et le poème se conclut par les trois derniers vers.

Nul doute qu'une mutilation se soit produite ici, nous enlevant le texte depuis la fin du prologue jusqu'au début du chapitre VIII. Ce qui est plus troublant, c'est le passage du chapitre VIII au chapitre LVIII. On pourrait l'expliquer par une volonté d'abrégé chez le copiste ou par le fait que le modèle était lui-même mutilé de 49 chapitres. Cependant, en tenant compte de la disparition de trois feuillets au moins entre 43 et 44, je serais plus tenté de croire que le déplacement du chapitre VIII vers la fin de l'œuvre dans le modèle suivi a entraîné la situation présente dans le MS. de Saint-Omer et que la seule lacune que présente ce dernier résulte de l'absence des feuillets qui complétaient le 6^e cahier. Quant au *De anulo*, nous le retrouverons plus loin.

Le manuscrit de Valenciennes est un volume de la seconde moitié du XII^e siècle ; il est mentionné dans un catalogue de Saint-Amand dressé après 1168 (comme un des volumes qui sont entrés dans la bibliothèque du monastère par les soins du bibliothécaire auteur de l'inventaire), — sous le n^o 272 : *La Cité de Dieu*, de S. Augustin, en deux volumes ⁽²⁾. Le *De na-*

(1) Graphies du MS.

(2) Cf. LEOPOLD DELISLE, *Le Cabinet des manuscrits...*, t. II (1872), p. 457. « *Augustinus de ciuitate Dei, in duobus uoluminibus. In primo carmina Hildeberti de naturis lapidum...* ».

turis lapidum y remplit les colonnes de 176r^o, 1 à 178r^o, 2. Il est intitulé, en écriture contemporaine de la copie du texte : *Incipit libellus Hildeberti Cinomannensis episcopi de naturis lapidum*. Cette attribution tire une certaine autorité de l'ancienneté du volume où nous la trouvons, mais il est prudent de ne pas trop se fier au témoignage des manuscrits de Saint-Amand, car on semble avoir pratiqué dans cette abbaye, à la fin du XII^e s., une doctrine tendant à faire d'Hildebert l'auteur d'œuvres qui ne lui appartenaient pas. Et c'est précisément un autre manuscrit de Saint-Amand de la même époque, où le système sévit dangereusement (aujourd'hui *Parisinus lat.* 5129) qui a entraîné Beaugendre dans quelques-unes de ses plus grossières erreurs d'attribution.

Le texte, dans le *Valentinianus* 152 débute par cinq vers que l'on trouve à la fin du *De anulo et gemma*, dans l'édition de Beaugendre-Bourassé (Migne, *P.L.*, t. 171, col. 170) : *Gemmis... notatur*. Quatre de ces vers ont d'ailleurs été placés aussi en tête de l'édition précitée. Ensuite vient le prologue. A part l'interversion des chapitres XIII et XIV, l'ouvrage se développe normalement jusqu'à la fin du chapitre LX (*De Crisopratio*) ; suit une rubrique *Epylogus* qui introduit les trois vers : *Haec ex innumeris... Quae decies senis distincta parent capitellis*, lesquels suivent dans l'édition les cinq vers placés ici en tête de l'œuvre et sont la conclusion de l'ouvrage (*P.L.*, t. 171, col. 1770) (1). Et ce n'est qu'après cet épilogue qu'apparaît le pseudo-chapitre LXI sous le titre *De anulo et quis auctor eius*.

XXIXbis. Est conforme à l'édition de Beaugendre, sauf à la dernière ligne où nous lisons : *agmina | canamus tibi carmina*.

XXIXter. Vient ensuite, négligé par Fierville, le *De anulo*, sans titre, mais avec une grande initiale de couleur. Donc ici, comme dans le manuscrit de Valenciennes, s'est conservée

(1) On peut s'étonner d'ailleurs que Beaugendre n'ait pas hésité à comprendre 61 chapitres dans une œuvre dont le dernier vers précisait qu'elle n'en comportait que 60 !

une bonne tradition consistant à dissocier du *Liber lapidum* le *De Anulo*.

XXIX^{quater}. Avant d'atteindre le n° XXX, nous lisons encore un ensemble de 16 vers répartis en trois pièces de 4, 4, et 8 vers, bien distinguées par de grandes initiales de couleur.

- a) Nomen ab igne suum lapis est sortitus abeston,
 Qui semel accensus extingui non ualet ultra.
 Hinc ardebat ita sub diuo facta lucerna
 Vt neque tempestas lumen neque tolleret imber.
- b) Fingites lapis est translucens, durus et albus,
 Ex quo fecisse templum rex dicitur unus,
 Auratis foribus quod clausum luce diurna,
 Intus fulgebat aliud nec lumen habebat.
- c) Ingeniosus homo fertur fecisse per artem
 Vt uitrum fieret in quamuis ductile partem.
 Cuius Tiberius cognoscens experimentum
 Et sanam phialam quam iecerat in pauimentum
 Aspiciens, ipsum iubet artificem iugulari,
 Ne pretium fiat argenti uile uel auri.
 Vitrea namque uasa multo meliora paterent
 Auro, si frangi nullatenus ipsa ualerent.

Ces trois pièces sur l'asbeste, la sphingite et le verre incassable, je les ai déjà rencontrées groupées de la même façon dans la 1^{re} anthologie du MS. 749 de Douai (venant de Saint-Amand) et dans le MS. *Additional* 35.112 du British-Museum (copié à Saint-Martin de Tournai), son proche parent. L'étude plus détaillée que j'ai faite ailleurs de ces pièces me dispensera de m'arrêter ici plus longtemps à leur contenu.

XXXIV. La pièce correspondant à ce numéro contient, dans le manuscrit de Saint-Omer, 68 vers de plus que les autres copies ; il m'a semblé qu'il pourrait être utile d'en donner ici le texte.

- Vndique mundi stagna profundi turbine mota,
 Exagitantur, damna minantur, pace remota.
 Grex uitiorum corda uirorum pulsat inique,
 Vndique terror multus et error, luctus ubique,
 5 Ira, libido, caeca cupido, cuncta magistrant
 Et sceleratis impietatis arma ministrant.
 Aurea pestis saeuior est his, saeuus angit,

- Ingruit orbi laesio morbi, cunctaque tangit.
 Quamque patenter, quam uiolenter saecula uexet,
 10 Subtitulatus nuper aratus sermo retexet.
 Iam totam Romam sibi uendicat ambitus aeris.
 Denarium Romam fer qui uenalia quaeris.
 Hic pro denario donatur pontificatus ;
 Hic pro denario fit uirtus quisque reatus ;
 15 Hic abbatia prostat cum prepositura ;
 Hic et uenalis iacet ecclesiastica cura ;
 Hac omnis sacer ordo iacet uenalis in urbe ;
 Vt uendant et emant stant hic cum Simone turbae ;
 Venditor omnis habet merces hic ecclesiales.
 20 Porticus omnis habet emptores symoniales.
 Signa Petrus quondam faciens sacra respuit aurum,
 Signa modo faciens cum Symone postulat aurum.
 Sic magus in Petrum transit uice pontificali
 Inque magum Petrus migrat uice symoniali.
 25 Roma potens fit uile forum, fit Symonis aedes,
 Et fit auaritiae templum Petri sacra sedes.
 Nec solam Romam grauat huius laesio morbi,
 Quae capud est orbis, sed toti iam nocet orbi.
 Nimirum capitis dolor omnia membra repleuit
 30 Deque malo sic principio sanies mala creuit.
 Symon in urbe furit. amor auri feruet ubique,
 Pontifices per eum populis dominantur inique.
 Argenti pretio uenundatur unctio sacra,
 Reliquiaequae sacrae uenduntur uti simulacra.
 35 Lingua sacerdotis paruo uenalis habetur,
 Cui si nil dederis diuinus sermo tacetur.
 Si multum reus es, reus illi porrige multum :
 Quicquid peccaris si uis dimittet inultum.
 Nec gratis recipit quae gratis protulit ossa
 40 Terra parens, natis pretio datur aut prece fossa.
 Soluitur argento nodus consanguinitatis,
 Discidiumque malum fit iure sacro sociatis.
 Venditur aere sacro benedictio c(h)rismaque sacrum,
 Sacra columba datur pretio fideique lauacrum.
 45 Expulit a templo quondam Deus hoc facientes,
 Perfert in templo nunc ad scelus hoc repetentes.
 Omnis episcopus hoc faciens opus abiciatur,
 Nec memorabilis immo notabilis hic habeatur.
 Crimina talia sunt capitalia plena pudoris
 50 Quae Deus obstruet et cito destruet igne furoris.
 Gallicus incola sic colit idola mente seuera
 Principe demone, praesule Symone, qui colit aera.

- Solaque Gallia symonialia non operatur ;
 Idola nam tria cuncta per atria thurificantur.
- 55 Proh pudor ! omnia crimina turpia praeualuere,
 Vt benedictio sic maledictio uenditur aere.
 Venditur altaris cibus, hostia sanctificata,
 Indignis sua mors, sed dignis uita beata.
 Improbilas illum uendit mala presbiterorum,
- 60 Hunc emit alta fides, emit hunc mens pura bonorum.
 Est cibus iste Deus, qui uitae panis habetur,
 Quisquis eum uendit pro uita morte fruetur.
 Suspensus laqueo Iudas non totus obiuit
 Altera pars eius crepuit, pars altera uiuit.
- 65 Seruus adhuc dominum, mutato nomine, uendit,
 Non animum mutans dum munera pessima prendit.
 Ergo gerat meritas Symon cum Symone poenas,
 Tartareas subeat dampnatus uterque catenas.

XXXVIII. Les textes qui remplissent les feuillets 80^r à 83^v sont parmi ceux auxquels Fierville s'est le moins arrêté. On ne peut même pas dire qu'il ait donné un aperçu de cet ensemble de près de soixante morceaux, dont il se borne à signaler quatre ; et il est regrettable, pour l'utilité même de sa notice qu'il n'ait pas accordé plus d'intérêt à ces pièces, négligeables en détail mais dont le groupement était digne de retenir l'attention d'un critique. C'est qu'en effet, les feuillets en question nous offrent, après quelques autres textes, un rassemblement de poèmes que Beaugendre a publiés dans son recueil factice — et composé au moyen de plusieurs manuscrits — intitulé : *Venerabilis Hildeberti Cenomanensis episcopi diuersorum Sacrae Scripturae locorum applicatio moralis ex Veteri Testamento ab ipso excogitata et metricè reddita (ex Novo Testamento)*. J'avais constaté le fait et identifié les pièces, mais j'ai pu me rendre compte par la suite que cet important recueil n'avait pas échappé aux investigations de Dom Wilmart, à qui l'on doit de si grands progrès dans les études relatives à Hildebert. Cet ensemble, que j'analyserai sommairement plus bas, nous offre en réalité (à quelques accidents près) l'aspect primitif des *Épigrammes bibliques* d'Hildebert, dont Beaugendre nous a donné une idée fautive en entreprenant de les reclasser conformément à l'ordre de la Bible ; plusieurs manuscrits,

entre autres le fameux manuscrit de Saint-Gatien, sont là pour le prouver. Ce n'est que plus tard, ainsi que l'a démontré Dom Wilmart, qu'un souci de classement s'est manifesté chez des copistes dont Beaugendre a suivi la trace apparemment logique, mais en tout cas peu scientifique (1).

Voici le contenu des feuillets en question :

1. *Quare in natale Domini tres missae celebrantur* : In natale sacro, etc.

2. Trina (2) domus nobis lar, tumba polusque paratur : 6 vers sans titre que l'on lit dans les *Mélanges poétiques d'Hildebert*, sous le n° 106 (cf. *P.L.*, 171, col. 1427).

3. *De sacramento altaris* : Tollimur e medio...

4. Item (6 vers) : Signant tres partes Domini de corpore prima (fol. 80r°, 2) (Cf. *Ex Nouo Testamento*, 2^e partie, II).

5. Cinq vers sans titre : Est ratio cur pars altaris dextera missae (Cf. *P.L.*, 171, col. 1194).

6. Item : Melchisedech Domino panem uinumque litauit (Cf. *P.L.*, 171, col. 1193-6).

7. Une addition manifeste à la composition primitive du recueil, ainsi que l'attestent l'écriture nettement différente, le fait que l'on a copié 22 lignes de texte (en prose) sur l'espace réservé à 19 et le fait qu'on n'a pas respecté le cadre des colonnes où les vers sont étroitement enfermés dans le reste du volume. Cette addition s'intitule : *De proprietate VII artium liberatium* et consacre trois lignes à chaque article.

8. *De baptismo* (17 vers) : Diluuium speciem baptismi gessit et unda (fol. 80v°, 2).

9. *De coniugio* (40 vers) : Affines consanguineos... (Cf. *P.L.*, 171, col. 1349).

(1) Pour plus de détails sur ces pièces et sur leur groupement dans les diverses copies conservées on lira le chapitre I : « *Les Epigrammes bibliques d'Hildebert* » du 2^e article de Dom Wilmart sur le *Florilège de Saint-Gatien* (REVUE BÉNÉDICTINE, t. XLVIII, (1936), pp. 148-158) et sur le ms. de Saint-Omer en particulier : p. 151 et la note 1.

(2) La première lettre est T, mais un grand P vert enveloppe cette lettre.

10. *Cur bono malum et malo bonum accidit* (4 vers). Est aliquando bono, bene ne grauius superetur (fol. 81^{ro}, 1).

11. A partir de ce point nous sommes en présence du recueil d'*Epigrammes bibliques*. Je me bornerai à signaler les numéros des morceaux rencontrés dans l'édition de Beaugendre (cf. *P.L.*, 171, col. 1263 à 1272) en me servant des mêmes abréviations que Dom Wilmart : Vt. = *ex Veteri Testamento* ; Nt = *ex Nouo Testamento*.

En raison de la mauvaise qualité de l'édition des œuvres d'Hildebert, il est inutile d'insister sur le fait que le texte du manuscrit de Saint-Omer s'écarte souvent de celui de Beaugendre et qu'il lui est parfois nettement préférable.

Vt. 15, 17, 38 ; NT. 5 ; *Quot modis peccamus uitio gulae* : Est certum... (cf. *Miscell.* 69, *P.L.*, 171, col. 1411) ; Vt. 43, 6, 27 ; Nt. 13 ; Vt. 18 ; Nt. 18 ; Vt. 3, 5, 47, 48, 1 ; *Ex dictis beati Gregorii* : Quando facit... (cf. *Inscr. Christ.*, 55 et *Sup.*, 2) ; Vt. 26 ; *Quod significat quod Dominus dixit serpenti « pectore et uentre repes »* : Antiquus serpens (*Inscr. Christ.* 3) ; Vt. 14, 21¹, 21², 8, 9, 22, 19, 25, 24 (1), 34 ; Cum poscunt solui Barabam, Christumque necari (cf. *Sup.* 12) ; Vt. 11, 12, 37, 7, 46, 51 (= Nt. 12), 23, 41, 10², 32, 4, 16 ; Nt. 10 ; Vt. 20, 25 ; Nt. 14, 3 ; Vt. 39, 50 (= *Sup.* 9) ; Nt. 21 ; Vt. 49, 44 ; Ut capitis tonsura decet, rex atque sacerdos (cf. *Sup.* 9 = *Miscell.* 131) ; Nt. 23 (= 25).

12. *Epitaphium magistri Petri Comestoris* (4 vers). Petrus eram quem petra tegit, dictusque Comestor.

Je signale encore en passant que les deux derniers morceaux *Sup.* 8 et Nt. 23 se présentent dans le même ordre que dans le Florilège de Saint-Gatien et non inversés, comme l'écrivait Dom Wilmart.

XXXIX. Entre le poème *De Baptismo* (E) et celui sur la

(1) Depuis ce morceau le *rubricator* n'a plus inscrit les titres des poèmes, ce qui correspond non pas au n° 83 du florilège de Saint-Gatien, mais bien au n° 97, contrairement à ce qu'affirmait Dom Wilmart. Un lecteur moderne a généralement comblé la lacune par un titre de son cru, inscrit au crayon.

résurrection de Lazare (F), nous lisons encore, sous le titre : *De Sancta Maria Magdalene*, ce vers :

Haec gemit et plorat, lauit, ungit, tergit et orat (E').

XLIIIbis. Fierville mentionne ici en note (p. 122) la présence d'une seconde copie de l'extrait de la *Vie de Saint-Bertin* qui commence par « Flete, perhorrete... », mais il oublie de dire que 17 vers s'intercalent entre l'*Epistola Odoni* et ce texte. Tous ces vers, sans titre, mais séparés en 6 groupes par des signes *I* et détachés de ce qui suit par une ligne laissée en blanc, se rapportent au lion, auquel sa comparaison avec le Christ, telle qu'on la trouve dans le *Physiologus* de Thibaut, conférait un prestige spécial.

a) Deux vers léonins :

Rem leo saluantem, rem significat mortificantem ;
Ne rapiens raptus custos custodia fiat.

b) Deux hexamètres léonins encore :

Parcere prostratis scit nobilis ira leonis ;
Tu quoque fac simile quisquis dominaris in orbe.

c) Cinq hexamètres léonins :

Talis naturae leo fortis dicitur esse
Sic uenatorem praenoscit et eius odorem
Sentit, retro sua delet uestigia cauda.
Sic Dominus Christus de sacra uirgine natus
Et maiestatem nobis tegit et deitatem.

d) Deux hexamètres :

Quando leo dormit oculi sunt eius aperti,
Sic Dominus carne dormit, uigilat deitate.

e) Quatre hexamètres léonins :

Per triduum natus leo dormit non animatus,
Sed pater irrugit illum quoque surgere cogit.
Sic Christus triduo requiescens in monumento,
A sompno ⁽¹⁾ mortis surrexit uoce parentis.

(1) Codex : *sumno*,

f) Deux hexamètres léonins sur le même sujet :

Ex animem triduo catulum lea seruat in antro
 Quem leo uiuificat cum uasto murmure clamat.

Toutes ces épigrammes sont inspirées par le même esprit que le passage correspondant du *Physiologus*. Je constate ici encore la parenté du recueil avec le 1^{er} du codex *Duacensis* 749 (1), où l'on retrouve les pièces *c* et *e* à la suite l'une de l'autre, au fol. 99^v°, 1^{re} col. et la pièce *f*, au milieu d'une série de sentences métriques, fol. 100^v°, 1^{re} col.

XLVI. Bien que les pièces constituant ce numéro soient de faible importance, il importe d'en donner au moins l'incipit.

a) Trois distiques sur le jugement dernier. Inc. :

Iudicii metuenda dies nescitur et instat.

b) Cinq hexamètres léonins sur les dix plaies d'Égypte (cf. MIGNE, *P.L.*, 171, col. 1436).

Prima rubens unda clades ranaeque secunda...

Hauréau déclare cette pièce de Pierre le Peintre, mais il semble acquis à la suite des travaux de Dom Wilmart qu'elle est bien d'Hildebert.

c) Sept sentences, insérées dans l'édition des œuvres d'Hildebert par Beaugendre, sous le titre *Versus septem sapientium* (*P.L.*, 171, col. 1410).

Inc. : Quaenam summa boni est? Mens quae conscia
 [recti est. (Une 2^e main).

Expl. : Quid stulti proprium? non possit (!) et uelle
 [nocere.

d) Quatre vers sur les aspects symboliques du Christ et les noces de Cana :

Natus homo, uitulus moriendo, leoque resurgens,
 In pennis aquilae Christus ad astra uolans.
 Coniuae, mater, Christus, puer, architriclinus
 Dum siciunt, orat, iubet, haurit, pocula laudat.

(1) Et avec le recueil du MS, *Additional* 35,112 de Londres,

e) Deux vers léonins :

Rex, eques, ambo mali ; Paulus, Petrus, ambo beati ;
Voce, manu perimunt, tela crucemque ferunt.

f) Trois vers sur la faute d'Adam :

In tribus est superatus Adam, temptatus eisdem
Christus. — Quae sunt haec? Gula, gloria uana, cupido.
Serpens, femina, uir, suadet, consentit, obedit.

g) Trois vers sur la Passion et ses principaux acteurs :

Christus, Pilatus, latro, miles, sanguis et unda,
Sanat, torquetur, lauat, orat, uulnerat, exit,
Iudas, turba, Petrus, tradit, tenet, amputat aurem.

h) Épigramme dans l'esprit épicurien, en un distique :

Non est, crede mihi, sapientis dicere : « uiuam » ;
Sera nimis uita est crastina ; uiue hodie.

En face de ces vers, une main postérieure a écrit en marge : *Martialis cocus*. Il s'agit en effet des vers 11 et 12 de l'épigramme 16 du livre I de Martial.

i) Cette dernière pièce se subdivise en réalité en trois éléments indépendants, comme on peut le voir par le texte même de Fierville :

1° Épigramme contre les biens mal acquis (un distique), déjà rencontrée plus haut (n° XXV) et que l'on lit aussi dans le MS. II. 1019 de Bruxelles, fol. 126^r et 129^v : *Nec uolo, nec uolui...*

2° Un hexamètre sur l'incertitude de l'avenir.

3° Un hexamètre sur la charité.

XLVIII. Il ne s'agit pas ici d'un complément, mais d'une identification. Les trois morceaux : B, C, D, ne sont pas des pièces isolées mais des parties d'un ensemble publié déjà par Beaugendre d'après le MS. *Elnonensis Regius* 274 (actuellement B. N. latin 5129) sous le titre : *Versus Cynomannensis episcopi de Nummo seu satyra aduersus auaritiam* ; le début

de la pièce B correspond à la col. 1330 de l'édition (*P.L.*, t. 171) (1).

XLIXbis. A la suite du poème *De miseria hominis*, Fierville a omis une pièce en six vers qui a été publiée parmi les œuvres d'Hildebert (*P.L.*, 171, col. 1407) et que nous offre aussi le MS. II, 1019 de Bruxelles (fol. 121^v°, 1).

Inc. : Non bene discernis qui praefers ima supernis

Des. : Expedi his uti sed non praefere saluti (Fol. 82^v°),
[1^{re} col.]

Libis. Les vers de Bède sont suivis, dans le manuscrit de Saint-Omer, de 14 vers négligés par Fierville et qui précèdent le n° LII. Ils sont séparés en cinq groupes par des signes *Γ*.

- a) Filia Dina Iacob patientis Iob fuit uxor.
Sicut Ruth Daudid genuit soror Orpha Goliam.
Haec de Iudei Pisonis codice sumpta,
Nec a Iheronimo credantur scripta beato.
- b) Quid homo, quid cinis, aut fragilis quid terra superbis?
Quae te terra tenet uix puncti continet instar
Quod tu de regnis, opibus famaue laboras.
Disce quid es : nihil es, si quid te dixeris esse!
- c) Vix est quem pigeat auro perueretere rectum,
Quem pudeat pretio quemlibet esse reum.
- d) Vix est qui faciat mihi quod uult nunc sibi fiat,
Ast aliis facio quod mihi non cupio.
- e) Subdola laudatur mens, simplex stulta putatur
Et sentit pietas quid queat impictas.

LII. Une collation minutieuse de cette pièce bâtie sur le thème de la déclamation *Apes apuperis*, m'a montré de profondes et multiples divergences de forme entre le texte du manuscrit de Saint-Omer et celui publié par Beaugendre sous le nom d'Hildebert (*P.L.*, 171, col. 1327 B.). Il est clair qu'on se trouve en présence de deux éditions différentes du poème.

(1) Voici les variantes relevées : B. v. 3. *currule* ; 5. *omni* au lieu de *erit* ; 6. *affugiens* ; 7. *quem* ; 8. *ubique* ; 12. *habens*. — C. vers 2. *Horeste* ; 3. *tibi spondet* ; 8. *regerent*. Les deux vers : *Vmbra... perit* du MS. de Saint-Amand, manquent dans le MS de Saint-Omer. Vers 19 *si numma non dum*. — D. vers 1, *duxerat* ; 2. *quo*.

On verra le résultat des comparaisons que j'ai pu faire avec le texte imprimé dans une étude sur le MS. 1136 de l'Arsenal, consacrée surtout aux déclamations de Pierre Riga, qu'il renferme et qui paraîtra dans la revue SPECULUM.

Le thème (*tegma*) complet est : *Pecudes habunde fecundas diuiti pauper uendere cum non uellet, egressum ad pascua pecori diues intercludit ; pecudibus a lacte, pabulo deficiente, deficientibus, uenundare pauper necessario cogitur, mercatur apes. <H>ortum pauperi contiguum diues ueneno interficit. Die postera flores super apricos apiculae uolitantes ex solito, soli ueneni aura omnes interierunt. Damna pauper ut sustinet diuitem in controuersiam uocat, atque huiusmodi ad iudices querimoniam deplorans ita inchoat.*

LIII. Les deux derniers vers de la paraphrase métrique de la déclamation *Gemini languentes : Cum te pacificum...*, etc. dans l'édition de Fierville (p. 129), qui n'ont manifestement rien de commun avec l'ouvrage, en sont séparés dans le manuscrit par le signe *T* et par une grande initiale rouge. Leur isolement, constaté par l'auteur même de la notice, dans le MS. 710 de Saint-Omer, fol. 118^v (p. 153), aurait dû lui éviter d'en faire la conclusion de la déclamation.

LIX. Cette collection de sentences a été publiée en 1891 dans les ROMANISCHE FORSCHUNGEN (t. VI, pp. 557-74), par Ernst Voigt, d'après les manuscrits 115 et 710 de Saint-Omer (*Das Florileg von S. Omer*).

LXIbis. Entre le *De amicitia* et le *De baculo et anulo* s'insère un poème d'Hildebert, publié sous le n° 111 des *Mélanges poétiques* (16 vers) :

Inc. : *Iam tot in ecclesias insurrexere procellae.*

Expl. : *Quaeque licent quasi non liceant didicere cauere.*

LXIII. L'épître à Bérenger (fol. 102^r et ^v) a été présentée de façon négligente et inexacte par Fierville. Le poème, en effet, ne se termine pas comme semble l'indiquer le texte reproduit à la page 139 de la notice ; les vers *Ve bibis... sanguine cedas* constituent bien la conclusion du poème, mais le précé-

dent *Quae tractas temere sacra saltem disce timere* se lit comme 32^e vers (après *At, miser, altari...*) et une seconde fois à la fin du poème, immédiatement avant le vers : *Ve bibis...* Fierville aura été, ici encore, victime de notes hâtives ; c'est ce qui lui aura fait commettre la faute, banale chez les copistes, du passage du même au même, et omettre plus de quarante vers qui remplissent l'intervalle. On remarquera d'ailleurs que, contrairement à son habitude, il n'a pas donné le nombre de vers de la pièce, qu'il était convaincu, sans doute, d'avoir reproduite en entier.

Je comblerai ci-dessous la lacune qui affecte trois groupes de douze, dix-neuf et douze vers :

- a) Gregorius ultae uenerabilis haec sacra rite
 Dum dispensaret, nisi dissimulas, tibi claret.
 Ad sacri munus digitus quod paruit unus
 Vt dubium totum fieret sic inde remotum.
 Rursum luctari non est ratione iuari, 5
 Nam ratio non est rata si sententia non est,
 Nec rata res fuerit quae uerum perdere quaerit.
 Non eris ergo ratus, disperdere uera paratus.
 Hoc tibi monstrabo manifestius atque probabo,
 Tempus oportunum si nos coniungat in unum, 10
 De fidei statu dicturus teste senatu
 Catholicae curae cui sit uictoria iure.
- b) Qui Moysi quondam de saxo protulit undam,
 Qui prius exsanguem uirgam produxit in anguem,
 Fluctibus et plenas pelagi siccauit arenas,
 Cum uino panem prius escam carnis inanem,
 Carnis in eternam transfert ac sanguinis escam. 5
 Ante crucis poenam celebrans patris hostia cenam,
 Panem sacrauit, carnem de pane parauit.
 Vinum sacratum fundens in sanguinis haustum
 Iustis uitalem sed iniquis exitialem,
 Neue dei uerbo restarcs ore superbo 10
 Mystica sic aperit quod nostra redemptio querit :
 « In cruce perdendum do uobis corpus edendum,
 Sanguine fundendo mentes satiate bibendo.
 Hoc cum feceritis memores per singula sitis. »
 Grex socius Christi, uerbo prius obuius isti, 15
 Inde sacramenti ritum tulit et recolenti
 Huic licet illud idem credendus erit modus idem.
 Si nondum credis nec adhuc a morte recedis,
 Accipe quod dicam mentem positurus iniquam.

- c) Basilius merens et Christo totus inherens
 Dum sacra tractaret petiit, quasi mente labaret,
 Quae sit in altari conuersio notificari.
 Post lacrimas tandem formam conspexit eandem
 Quam uerbum patris sumpsit de corpore matris. 5
 Per latus ut rorem uidit stillare cruorem,
 Dum pauet et gaudet nec tangere quod uidet audet,
 Rem ratus illicitam morsu contingere uitam,
 Est elementorum prece forma reuersa priorum.
 Quae tractas temere sacra saltem disce timere. 10
 Ve bibis et comedis, nisi puro pectore credis,
 Vt digne comedas, carnem cum sanguine credas. —

LXIVbis. Fierville omet ici quatre vers qu'Hauréau a publiés dans son supplément aux *Mélanges poétiques* d'Hildebert (Cf. *Les mélanges poétiques...* (Paris, 1892), n° 4, p. 180). Inc. : Susceptum semen sex primis pene diebus...

LXVIII. Voici les vers initiaux des morceaux qui composent ce numéro :

- a) Normula uiuendi praesto est tibi : pauca loquaris (6 vers).
 b) Luxuriae regnante malo, decessit honestas (6 vers).
 c) Luxus, honos, census, certissima causa malorum (6 vers).
 d) Luxuriam nocuisse liquet quibus est manifestum (11 vers).
 e) Amplius instabiles hominum deflectere mentes (6 vers).
 f) Res huius mundi quotquot natura creauit (10 vers).
 g) Carcer et exilium quia praesens uita probatur (10 vers).
 h) Ecce ruit quodcumque fuit quandoque creatum (4 vers).
 i) Nulla potentia uel sapientia fata repellit (4 vers).
 j) Ecce labat mundus, grauat hunc scelerum graue pondus
 [(16 vers).
 k) Morte grauatur homo, sed homo qui morte grauatur
 (11 vers).
 l) Glorificant gazae priuatos nobilitate (2 vers).

En réalité *e* et *f* ne forment qu'une pièce.

LXIX. L'identification de Fierville est incontestable, mais il ne semble pas s'être rendu compte que, ici encore, nous rencontrons une édition de la *Causa regis Francorum contra regem Anglorum* nettement différente de celle publiée par Hauréau d'après le MS. 1136 de l'Arsenal ⁽¹⁾, ce qui met encore une fois

(1) *Un poème inédit de Pierre Riga*, dans BIBL. DE L'ÉCOLE DES CHARTES, t. XLIV (Paris, 1883), pp. 5-11.

en évidence les remaniements que l'on a fait subir à ces pièces en vers bâties sur les thèmes des déclamations antiques ou composées sur leur modèle. Je reprendrai la question en détail ailleurs, mais je ne puis m'empêcher de signaler ici une variante capitale du MS. de Saint-Omer qui confirme de façon éclatante l'interprétation d'Hauréau : vers 37. *Illas in partes* : Arsenal 1136 ; *Ad castella Gysors* : Saint-Omer 115 !

LXXbis. Le bas de la 2^e colonne du fol. 104^v° a été rempli après coup par les trois pièces que voici :

a) Sur la vie religieuse :

Sunt tria proposita sanctis in coelibe uita :
Cernere, laudare, super omnia semper amare.
Est amor affectus, laus actus, uisio munus ;
Affectus retinet, iuuat actus, uisio mulcet.
Haec tria sanctorum retributio sunt animarum.

b) Sur la vanité humaine :

Unde superbimus? quid ego, quid tu, nisi limus?
Limus ego primus, fortem mutare nequimus.

c) Sur la mort d'un nommé Pierre :

Petra Petri cineres habet ; haec, animam, petra, Christus,
Sic sibi diuisit utraque petra Petrum.

* * *

En combinant les notes qui précèdent avec la notice de Fierville on aura une représentation exacte du plus développé et, peut-être, du plus important des recueils poétiques conservés en France.

J'ajouterai, pour terminer, que les observations que nous avons pu faire à propos du groupe de pièces signalé sous le n° XXV et du groupe rencontré sous le n° XXIX^{quater} sont d'importance si nous nous intéressons à la constitution des recueils poétiques. Elles confirment les remarques faites par Dom Wilmart, à propos des poèmes d'Hildebert ⁽¹⁾, et par

(1) *Le florilège de Saint-Gatien*, I, dans REVUE BÉNÉDICTIONNE, t. XLVIII (1936), p. 6-7.

moi-même, en étudiant des manuscrits anglais ⁽¹⁾, à propos d'œuvres de Marbode qui se présentent souvent dans les recueils poétiques par petits groupes solidement constitués, à savoir que les poésies brèves, au XII^e siècle, ont dû circuler par courtes séries qui, au fur et à mesure qu'elles étaient connues, ont été enregistrées dans des recueils dont nous n'avons conservé, semble-t-il, que des copies mises au net. Cependant, des manuscrits nous livrent de très brefs recueils de pièces qui pourraient nous donner l'image de ce qui circulait de couvent en couvent ; c'est une question qui ne pourra être tranchée que quand le dépouillement de la matière sera plus avancé. Bornons-nous à signaler ici que les pièces du n^o XXV ont été communiquées ensemble à Clairmairais et à Saint-Martin de Tournai. Pour celles du n^o XXIX *quater*, elles sont arrivées en groupe à Clairmarais ; mais on ne peut dire comment les choses se sont passées à Tournai et à Saint-Amand, car les recueils des deux abbayes présentent une telle identité de composition que l'on est plutôt tenté de croire que la transmission s'est faite sous la forme d'un long recueil déjà constitué. Comme les divergences existantes ne peuvent s'expliquer si l'un des recueils est la copie de l'autre, il faut supposer l'existence d'un troisième élément qui a pu servir de modèle aux deux recueils conservés, mais qui a pu aussi bien être l'intermédiaire entre eux. Nous pouvons établir ainsi trois types de filiation :

- a) Tournai → X → Saint-Amand.
- b) Saint-Amand → X → Tournai.
- c) X ↗ Saint-Amand.
 ↘ Tournai.

Le problème du lieu où s'est constitué le long recueil et où est arrivé le petit groupe de pièces du n^o XXIX*quater* reste entier.

Tout ce que nous pouvons avancer, c'est que le manuscrit

(1) *Notice sur le recueil poétique du manuscrit Cotton Vitellius A XII du British Museum*, dans *LATOMUS*, t. I (1937), pp. 291 et 295.

de Clairmarais nous offre une somme immense de tout ce qu'on avait pu réunir en une longue période, tandis que les deux recueils de Tournai et ceux de Saint-Amand sont moins travaillés.

Qu'on veuille bien m'excuser de m'être attardé ainsi sur ce problème des relations littéraires dans la Flandre française et dans le comté de Hainaut, j'ai voulu montrer par ces deux exemples l'intérêt que présentait l'étude comparée des recueils poétiques et la complexité des questions qui se posent. J'ai confiance, toutefois, dans les résultats que permettra d'atteindre le dépouillement systématique des sources conçu, pour commencer, dans un sens régional.

André BOUTEMY.